



PDVIR



LA BANQUE MONDIALE

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 004 16 / 2023 / D/MINH DU/PD VIR/RPM/ARPM/10-2023 DU 7 OCT 2023  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS COMPLETE (DP)  
N°00037/E/2/DP/MINH DU/PD VIR/CSPM/02-2023 DU 21/02/2023 POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT  
(FIRME) CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX INITIATIVES D'INCLUSION  
ECONOMIQUE DES GROUPES DE JEUNES DANS LES VILLES DE BATOURI, DOUALA, KOUSSERI, KUMBA,  
MAROUA, NGAOUNDERE ET YAOUNDE.

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
- Vu L'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu La loi de finance n°2020 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La circulaire n° 20/20/018/C/MINFI du 17/12/2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu La décision n°00001/D/MINH DU/SG/PD VIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu La Demande De Proposition Complète (DP) N°00037/E/2/DP/MINH DU/PD VIR/CSPM/02-2023 du 21/02/2023
- Vu Le procès-verbal de la CSPM d'ouverture des propositions techniques du 30/03/2023
- Vu Le procès-verbal de la CSPM de validation du rapport d'analyse des propositions techniques de la SCA en date du 16/05/2023 ;
- Vu Le procès-verbal de la CSPM relatif à l'ouverture des propositions financières du 30/05/2023 ;  
Le procès-verbal de la CSPM relatif à l'examen et validation du rapport combiné avec proposition d'attribution en date du 06/07/2023 ;
- Vu Le procès-verbal de négociations en date du 30 Juin 2023 ;
- Vu L'avis favorable de la CCCM-SPI du MINMAP en date du 05/10/2023 sur la proposition d'attribution au
- Vu **Groupement Plan International Cameroun-ACDDI.**

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché passé après Demande de Propositions Complète (DP) sus-mentionné :

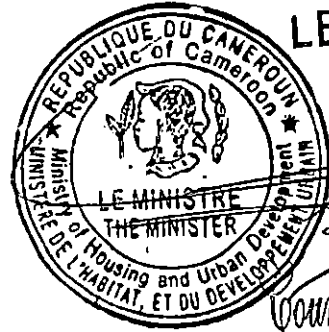
Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Le Groupement Plan International Cameroun-ACDDI, BP : 25236 Messa Yaoundé, Tel : +237 222 215 458, Email : cameroon.co@plan-international.org	304 890 070 FCFA HTVA, 363 581 408 FCFA TTC	Douze (12) mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Yaoundé, le 17 OCT 2023

**Ampliations :**

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- Groupement Plan International Cameroun-ACDDI.



**LE MINISTRE**

*Wourtes née Ketcha Célestine*